

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134 Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission : Le 19 décembre 2016 Présidente Mme Émilie Thuillier Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville Rapport d'examen de la conformité du processus Vice-présidente d'appel d'offres - Mandat SMCE160695004 Mme Karine Boivin Roy Arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve Membres M. Richard Celzi Arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve Mme Marie Cing-Mars Arrondissement d'Outremont Accorder 7 contrats de collecte et transport des M. Richard Deschamps matières résiduelles aux firmes : Derichebourg Arrondissement de LaSalle Canada Environnement, RCI environnement division Québec Inc., Services environnementaux M. Marc-André Gadoury Arrondissement de Rosemont - La Petite-Richelieu et Services Ricova Inc. pour des durées de Patrie 35 ou 43 mois. Dépense totale de 21 349 964 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 16-15252 -M. Manuel Guedes Arrondissement de Rivière-des-Prairies -7 soumissionnaires. Pointe-aux-Trembles Mme Louise Mainville Arrondissement du Plateau Mont-Royal Mme Lili-Anne Tremblay Arrondissement de Saint-Léonard (ORIGINAL SIGNÉ) (ORIGINAL SIGNÉ)

Richard Deschamps

Président de séance

Pierre G. Laporte

Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE160695004

Accorder 7 contrats de collecte et transport des matières résiduelles aux firmes : Derichebourg Canada Environnement, RCI environnement division WM Québec Inc., Services environnementaux Richelieu et Services Ricova Inc. pour des durées de 35 ou 43 mois. Dépense totale de 21 349 964 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 16-15252 - 7 soumissionnaires.

À sa séance du 30 novembre 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (3 contrats);
- Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (2 contrats).

Le 8 décembre 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'environnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont souligné la grande rigueur du Service dans la préparation du dossier ainsi que la qualité des réponses données aux questions soulevées.

Ils ont bien compris que l'arrivée sur le marché de nouvelles entreprises a contribué à l'obtention de prix très favorables à la Ville. Ceci explique en bonne partie le fait que les résultats de l'appel d'offres ont permis l'obtention de prix inférieurs de 41 % aux prix estimés.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'environnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (3 contrats);
- Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (2 contrats).

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE160695004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.